DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 22 juin 2020

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	15 juin 2020	15 juin 2020
23	21	21	*	

Délibération n° 22062020-041 : Vote du budget primitif 2020

L'an deux mille vingt, **le lundi 22 juin** à vingt heures, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et afin de respecter les « gestes barrière », l'accueil du public se limitera à 20 personnes. Le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle municipale de la commune déléguée de Saint Germain de Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :					
Martine LLEU, Jackie ALBERT, Colette PARONNAUD, Jean-Pierre PARONNEAU, Cécile BONNIFAIT, Cédric ROUSSEAUX, Micheline SIMONNEAU, Isabelle DUMONT, Claude RAVON, Sandrine GUIBERT, Rémi GROLAUD, Christophe PARION, Christèle ROBLIN, Marc-Antoine LAMBERT, Marina BERVOETS, Jean-Luc PROQUIN, Fanny GRIMAUD, Patrick MORENNE, Annie MENDEVILLE, Jean-François MALTERRE.					
Membres absents non représentés :					
Denis DUBOURGNOUX, Carole BREUIL.					
Membres absents représentés :					
Secrétaire de séance : Christèle ROBLIN.					

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 arrêté lors de la réunion de la commission finances du 9 juin dernier, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement

1 247 421.57 €

Dépenses et recettes d'investissement

1 187 000.26 €

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 247 421.57	1 247 421.57
Section d'investissement	1 187 000.26	1 187 000.26
TOTAL	2 434 421.83	2 434 421.83

Vu l'avis de la commission des finances du 9 juin 2020, Vu le projet de budget primitif 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 19 voix pour et 2 contre :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- Approuve le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 247 421.57	1 247 421.57
Section d'investissement	1 187 000.26	1 187 000.26
TOTAL	2 434 421.83	2 434 421.83

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 – 200080091-- 20200622
-- 2206202091/1____ -- 9€

Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 25/06/2020 Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus. Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 23 juin 2020

Le Maire,

Walter GARCIA.